



La maison Julier-Seiler

dite villa de Riedmatten

Couverture :

Avant la restauration extérieure de 1977, état en 1976.

Dos de couverture :

Entrée sud, sous le portique, état en 2005.

Sedunum Nostrum

Association pour la sauvegarde de la cité historique et artistique de Sion
Case postale - CH-1950 Sion 2 Nord
CCP 19-9921-3

Rédaction

Emmanuelle Fiorina et Benoît Coppey,
avec la collaboration de l'auteur.

Impression

Imprimerie Fiorina, Sion

Témoignages

Dans le coin extrême nord-est de l'ancienne Planta et à l'angle tournant de la nouvelle promenade se remarque la maison Baglioni, maintenant de Rameru, avec ses vastes dépendances. Près de là l'ancien préfet Julier, de Varone, a élevé au milieu de sa propriété acquise dans les enchères des biens du clergé une belle et grande maison.



Dans l'angle des promenades entre les maisons Julier et Baglioni l'avenue se bifurque pour livrer un passage entre cette dernière maison et ses dépendances et les vignes ci-devant épiscopales, maintenant divisées en plusieurs lots. De là on arrive au chemin de Montorge ou Gravelone.

Plus bas se présente le beau bâtiment du préfet Julier, qui l'a construit avec le bel héritage de ses ancêtres de 60'000 écus bons, provenant du fameux baron de Badenthal, de la famille Julier, de Varone, lequel, ayant gagné le procès de la ville de Vienne en Autriche contre l'impératrice Marie-Thérèse, plaida ensuite un autre en faveur de la même, qu'il gagna également. Il obtint le titre de baron et le monopole de la livraison des bœufs de Hongrie pour les boucheries de la grande capitale, avantages qui lui ont procuré une fortune de sept millions, partagée entre ses descendants du côté de sa femme autrichienne et les descendants Julier. La maison du préfet Julier fait face à la longue promenade qui se termine à la gare de Sion, en traversant la Place d'armes.

Antoine-Louis de Torrenté (1802-1880), « *Souvenirs...* », publié par André Donnet et Gaëtan Cassina, dans *Annales valaisannes*, 1985, pp. 14 et 23.

Fig. 1
Sion, lithographie
en couleur
de Louis-Julien
Jacottet, éditée
par Blanchoud,
Vevey, 1858-59.
(GATTLEN 2527).

La maison Julier-Seiler

Les contemporains ne s'y trompèrent pas, eux qui qualifiaient la demeure à peine élevée de « belle et grande maison », de « beau bâtiment du préfet Julier ». Des gravures d'époque la montrent même encore en chantier, entourée de ses échafaudages, en 1860 (fig. 2). En outre, au sens le plus strict, c'est un monument historique, en relation avec le destin du pays.

Un bâtiment lié à l'histoire suisse et valaisanne du XIX^e siècle

En fait, la demeure qu'on appelle habituellement « villa de Riedmatten » est l'émanation indirecte du « Sonderbund » : l'alliance séparée des cantons catholiques de la Suisse devait mener à une mini-guerre civile conclue par la défaite sans grande effusion de sang des sécessionnistes. Pour payer les frais de guerre imposés aux vaincus, les biens du clergé, Evêché et Chapitre de Sion en tête, furent mis sous séquestre par le nouveau gouvernement valaisan installé à la fin de 1847. Parmi les acheteurs de ces propriétés vendues aux enchères figuraient, à côté de quelques ressortissants des cantons voisins, des partisans indigènes du courant libéral-radical.

Franz Julier (1807-1868), de Varen (Varone), faisait partie de ces citoyens-là, puisqu'il acquit d'anciens terrains « d'église » au nord-ouest de Sion, légèrement à l'écart des anciens murs d'enceinte de la ville. Il avait été châtelain (entendez président) de Varone et grand châtelain (entendez juge) du dizain de Loèche avant 1848. Député au Grand Conseil avant 1847, il le fut encore jusqu'en 1852. Parallèlement, il exerça jusqu'en 1856, soit jusqu'à la fin du régime dominé par une majorité radicale, issu des événements de 1847, la fonction de préfet – représentant du gouvernement cantonal, le Conseil d'Etat – du district de Loèche.

Il aurait hérité d'une fortune considérable, provenant d'un parent, le fameux baron de Badenthal, né Julier lui aussi, qui avait mené une brillante carrière d'avocat en Autriche sous l'Ancien Régime, au temps de l'impératrice Marie-Thérèse, laquelle l'avait anobli. Pour autant qu'il ne s'agisse pas d'un « ragot sédunois » colporté à l'époque et dont certain chroniqueur se fit l'écho, c'est avec cet argent que Franz Julier aurait fait élever l'une des premières et incontestablement la plus belle des maisons néoclassiques de Sion – après le palais épiscopal –, implantée au centre de sa nouvelle propriété. A l'extrémité supérieure d'une promenade rectiligne longue d'un petit kilomètre, généreusement bordée de doubles rangées d'arbres (l'actuelle Avenue de la Gare), elle allait recevoir pour vis-à-vis, quelque temps après, la gare du chemin de fer.

Fig. 2
Sion « Canton du Valais »...
1^{er} avril 1860,
lithographie
en couleur
d'Eugène Cicéri
(d'après photo-
graphie de
Martens), Paris,
Londres, Berlin,
New-York.
(GATTLEN 2556).



La plus belle demeure néoclassique de Sion

Cet édifice ne relève plus de la catégorie des « architectures d'entrepreneurs » qui dominent la construction en Valais jusqu'à la fin du XIX^e siècle et même encore au début du XX^e. Par-delà son plan simple, rectangulaire, sa distribution (fig. 6) et la composition soignée de ses façades trahissent le projet d'un architecte, dont on ignore l'identité.

Avec ses cinq travées à chacun des trois niveaux, l'élévation principale, du côté sud, est la plus raffinée. Le rez-de-chaussée est précédé d'un perron et d'un large portique porté par quatre colonnes toscanes altérées. Celles-ci déterminent la séquence resserrée des trois baies centrales, qui simulent un avant-corps. Des pilastres jumelés complètent aux angles l'articulation de ce niveau de souassement en soutenant un bandeau qui se poursuit avec l'architrave du porche (fig. 3, 8, 9).

Comme l'ensemble des trois autres façades, les étages du côté sud sont simplement encadrés de chaînes d'angle et d'une corniche modeste. Toutes les baies du rez-de-chaussée sont en arc en plein-cintre, tandis que celles des étages sont rectangulaires. La pierre de taille est limitée aux éléments architecturaux : colonnes, pilastres, encadrements des baies. Les murs sont en maçonnerie crépie, richement complétée, depuis 1910, par une peinture à la fois décorative et simulant une composition architecturale plus riche (fig. 5). On ignore si le bâtiment avait déjà été peint en 1855-1856, car les estampes des années 1850 et 1860 sur lesquelles il figure ne rendent pas de telles particularités.

La couverture est un toit en pavillon-croupe (à quatre pans), percé de quelques petites lucarnes et ponctué par des cheminées. Également touché en 1910, l'intérieur est dominé par l'axe central, comprenant des salons au sud et une cage d'escalier combinée avec un vestibule, au nord.



Fig. 3.
Vue du sud-est,
1982.

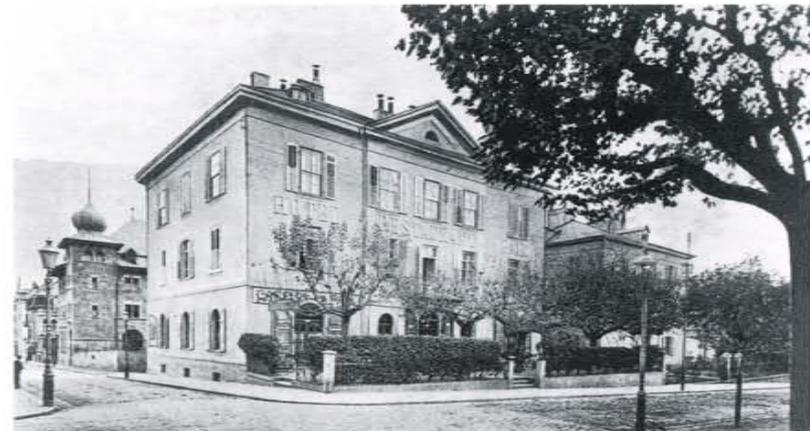


Fig. 4. Immeuble d'habitation, construit vers 1850 pour Charles Bovier, à l'angle des rues de Lausanne et de la Dent-Blanche, transformé pour affectation hôtelière en 1918 (ancien Hôtel de la Paix), démoli en 1961. Avec les maisons Aymon (1844-49), sur la Place de la Planta, et de Lavallaz (1854-56), au n° 4 de la rue de Lausanne, l'un des beaux bâtiments séduisants contemporains de la maison Julier, et dont la composition présente en outre quelques points communs avec celle-ci.

La valse des propriétaires : des Julier en passant par Hermann Seiler...

La maison passa d'abord à Raphaël Julier, fils de Franz. Puis Hermann Seiler (1876-1961), docteur en droit, avocat et notaire, hôtelier, devint son nouveau propriétaire en 1910, au moment où il était élu Conseiller d'Etat. Il fit exécuter, la même année, des transformations intérieures (fig. 6), sous la direction de l'architecte séduisois Alphonse de Kalbermatten (1870-1940), tandis qu'il confiait le décor peint, à l'extérieur, à Philippe Recordon, peintre et directeur de l'école des Arts décoratifs de Vevey (fig. 5 et dos de couverture). Hermann Seiler abandonna le Conseil d'Etat en 1920 pour entrer au Conseil National, jusqu'en 1925, et retourner au Grand Conseil valaisan, où il avait déjà siégé de 1905 à 1910, et de 1921 à 1929. Il fut aussi président de la commune de Brigue et président de l'actuelle Hotellerie-suisse (*Schweizerischer Hotelier-Verein*).

Fig. 5
Eléments
du décor peint
en 1910
par Philippe
Recordon,
de Vevey, res-
tauré en 1977
par Jean-Charles
Knutper; état
en 2005.

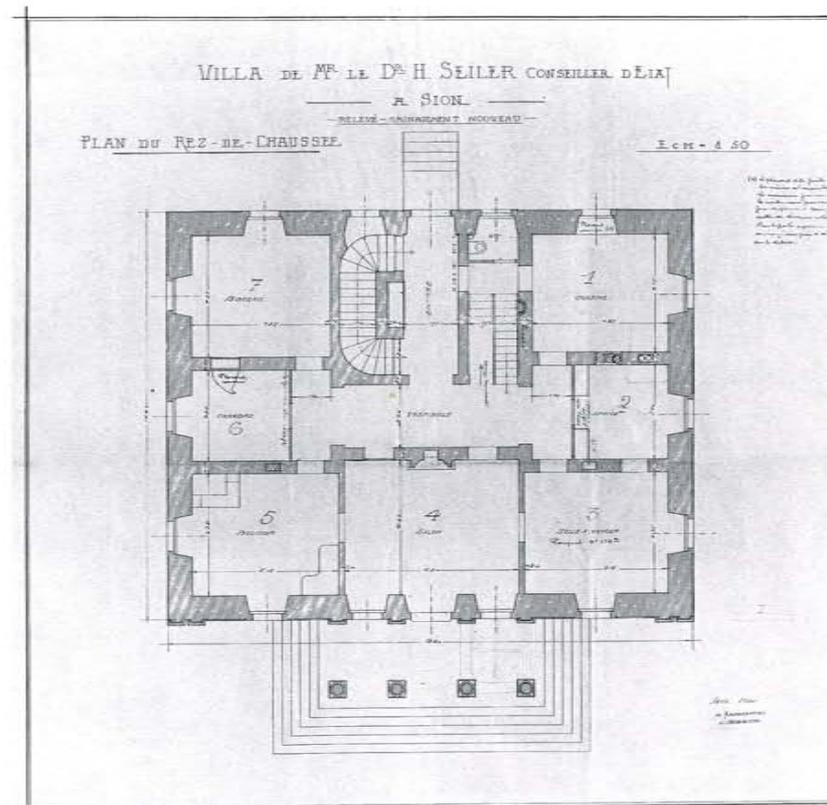
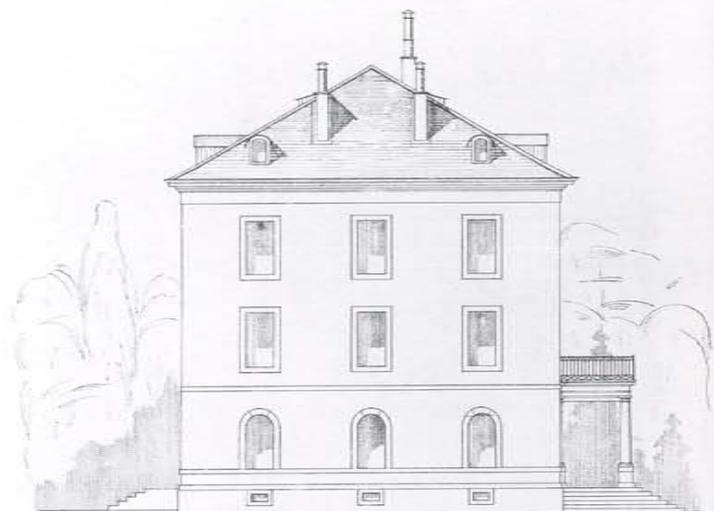


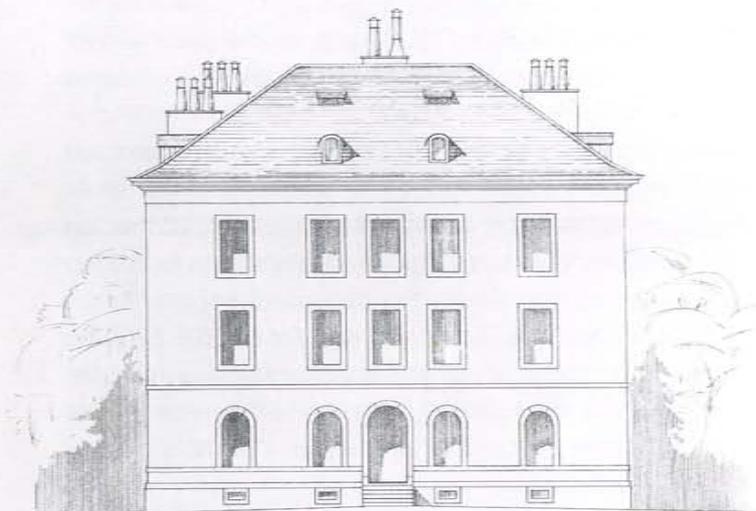
Fig. 6 Plan du Rez-de-chaussée, relevé en 1910 par Alphonse de Kalbermatten, architecte; en vue de transformations intérieures (déjà esquissées), tirage d'origine, Archives de l'Etat du Valais, Fonds de Kalbermatten architectes, A 97/7.

Fig. 7
 Élévations et coupe transversale, relevées en 1910 par Alphonse de Kalbermatten, architecte, en vue de transformations intérieures, tirage d'origine. Archives de l'Etat du Valais. Fonds de Kalbermatten architectes, A 97/8.

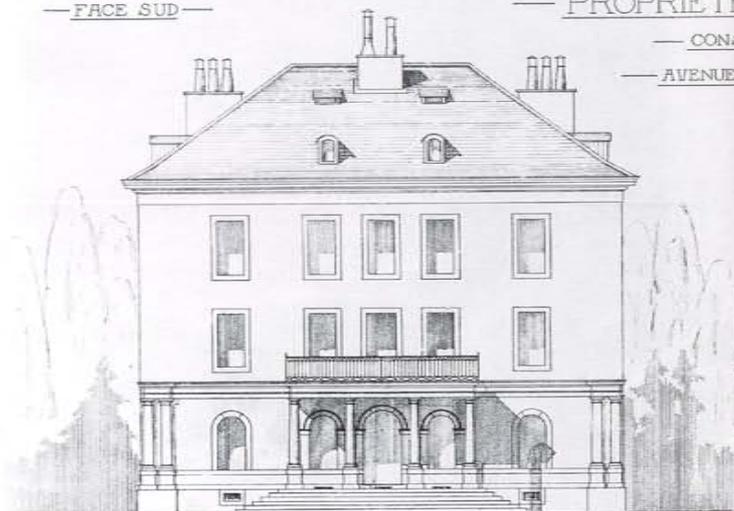
- FACE OUEST -



- FACE NORD -



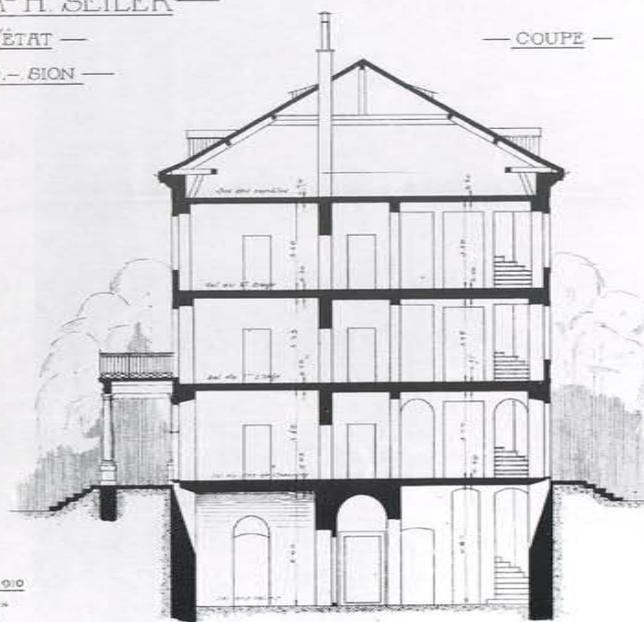
- FACE SUD -



— PROPRIÉTÉ DE M^{rs} H. SEILER —

— CONSEILLER D'ÉTAT —
 — AVENUE DU NORD. — SION —

— COUPE —



SION LE 6 JUIN 1910
 DE KALBERMATTEN
 HERMETSCHER

... et Eugène de Riedmatten à l'Etat du Valais

Eugène de Riedmatten (1882-1954), juriste de formation, mais connu principalement comme banquier, fondateur avec Guillaume de Kalbermatten et Henri Ducrey de la Banque de Sion, fut le premier et unique Sédunois de souche à posséder la villa qui a pris son nom. Il acquit en 1923 l'ensemble de la propriété située à «la Planta d'en haut». Il transforma notamment l'ancien bûcher en garage. C'est à ses héritiers que l'Etat du Valais acheta le tout en 1962. Un membre de la famille occupa cependant encore la maison, partiellement en tout cas, jusqu'en 1966. De 1966 à 1969, le deuxième étage fut encore loué comme appartement à un particulier. De novembre 1969 à octobre 1970, le rez-de-chaussée fut mis à disposition du Comité de candidature des Jeux Olympiques présidé par le colonel Henchoz.

Fig. 8

Le portique, au sud, avec ses colonnes toscanes en pierre de Saint-Triphon (VD) et le balcon au garde-corps en fonte, état en 2005.



La maison, ainsi que le terrain adjacent à l'ouest de 14'000 m² a été acheté par l'Etat avec l'intention d'y construire le nouveau collège en complément de celui qui occupait l'actuel Palais de Justice. Après différentes polémiques portant sur l'emplacement du nouveau collège, ce dernier a été définitivement implanté aux Creusets. Le terrain restait disponible pour des locaux administratifs. Fort justement, l'architecte cantonal de l'époque, Charles Zimmermann et l'archéologue cantonal, l'abbé François-Olivier Dubuis ont décidé de restaurer les façades de la villa afin de rendre très difficile son éventuelle démolition. Un projet de bâtiment administratif existe, mais il devrait se réaliser à l'ouest et au nord de la villa, en lui conservant son espace et son parc arborisé.

Fig. 9

Parties inférieures de la façade est et portique, état en 2005.



Du Registre foncier, en passant par le Comité de candidature olympique...

Jusque tout récemment, les divers projets d'affectation de la villa élaborés dès 1966 ont tous avorté. L'occupation des lieux s'est donc résumée, moyennant quelques remaniements, à l'hébergement, depuis 1971, de plusieurs services de l'Etat : Services juridique et technique du Registre foncier, ainsi que celui du Feu et de la Protection civile, dans un premier temps, rejoints, respectivement remplacés plus récemment par ceux de l'Energie, puis des Mensurations cadastrales. Une première campagne de travaux d'aménagement intérieur a ainsi été effectuée en 1970-1971. L'extérieur, avec son parc, ne fit l'objet que de travaux peu importants. La réfection des façades a suivi en 1976-1977. La peinture décorative, qui avait été relevée par ses soins, a alors été refaite à l'identique par Jean-Charles Knupfer, (1925-1997) peintre et restaurateur d'art à Sion (fig. 5 et dos de couverture). Ces différentes étapes de transformation et de restauration ont été dirigées par le Service des Bâtiments de l'Etat, à la tête duquel se trouvait l'architecte cantonal Charles Zimmermann.

Depuis 1979, c'est son successeur, Bernard Attinger, qui assume la responsabilité du destin matériel de la maison. A côté de l'entretien courant, le principal apport récent a consisté à la doter d'un ascenseur (1998), à l'emplacement d'un ancien escalier de service, déjà supprimé lors des travaux de 1970. L'installation de cet ascenseur était envisagée depuis 1984 déjà, dans le contexte d'un projet de remaniement de la villa pour en faire un lieu de réception à disposition du Conseil d'Etat.

Pouvait-on rêver d'un endroit plus digne, à tous égards, de porter les espoirs olympiques de Sion, du Valais et de la Suisse pour 2006, que cette villa tournée vers l'avenir dès sa construction et chargée d'une signification historique plusieurs fois renouvelée? Et en effet, le Comité de candidature de Sion pour les Jeux Olympiques d'hiver 2006 y a siégé en 1998-1999. Mais hélas! Trois fois hélas! La quatrième tentative n'a pas été couronnée d'un plus grand succès que celles pour les Jeux de 1968, 1976 et 2002.



Fig. 10
La cheminée du grand salon, rez-de-chaussée, état en 2005

... à la direction du Département cantonal de l'économie, des institutions et de la sécurité

Depuis juin 2002, la maison a trouvé une destination de plus longue haleine, on peut raisonnablement l'espérer, en accueillant au rez-de-chaussée les lieux de réception du Conseil d'Etat et aux étages, la direction d'un Département cantonal, celui de l'économie, des institutions et de la sécurité (DEIS).

Fig. 11
Petit salon,
rez-de-chaussée,
au sud-est,
état en 2005.



Fig. 12
Le couloir du 1^{er} étage, état en 2005.



Fig. 13
Départ de l'escalier, état en 2005.

Il resterait à changer l'appellation du bâtiment. La dénomination de « villa de Riedmatten », suivant un usage courant dans nos contrées, équivaut à identifier l'édifice avec son avant-dernier propriétaire, qui en fut d'ailleurs également l'hôte durant plus de trente ans. Toutefois, on préfère aujourd'hui donner aux édifices le nom de leur bâtisseur, auquel on joint éventuellement celui du propriétaire actuel. « Villa Julier-Seiler » rendrait de la sorte mieux compte aussi bien des origines que du destin de cette maison car, avec les apports de Hermann Seiler, elle est aussi la plus haut-valaisanne des demeures sédunoises, symbole d'unité du pays au sein de sa capitale.



Fig. 14
Sion vers 1870,
photographie
anonyme prise
du nord-ouest à
mi-coteau.

Source des illustrations

Archives de l'Etat du Valais, Sion:
anonyme: fig. 13; Heinz Preisig (repros): fig. 6-7.
Service des bâtiments, monuments et archéologie, Sion:
MAH/PBC, anonyme: fig. 4; Jean-Marc Biner: fig. 3; (repros): fig. 1-2;
Benoît Coppey: fig. 5, 8-13, dos de couverture; Louis Aymon: couverture.

Remerciements

A Monsieur Philippe de Kalbermatten, pour avoir autorisé la consultation et la reproduction de documents du Fonds de Kalbermatten architectes, déposé aux Archives de l'Etat du Valais.
A Monsieur Bernard Attinger, Architecte cantonal pour sa relecture et ses suggestions bienvenues.

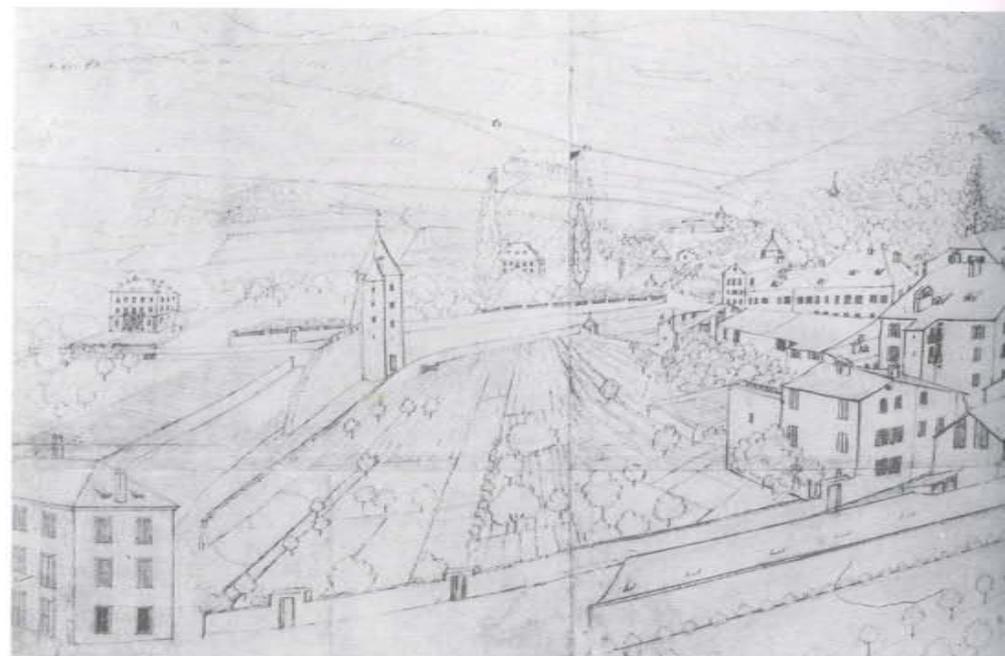


Fig. 15
Détail de la vue
panoramique de
Sion du haut du
clocher de la
cathédrale,
plume et lavis,
anonyme,
vers 1869,
Musée cantonal
d'histoire.

Pour en savoir davantage:

André DONNET, *Kunstführer Sitten/Arts et monuments Sion*, Berne, Société d'histoire de l'art en Suisse et Sedunum Nostrum, 1984, p. 62-63.

«Bonaventure Bonvin, Antoine-Louis de Torrenté, Des changements survenus en ville de Sion durant un siècle (1780-1880) observés par le Dr Bonaventure Bonvin et son neveu Antoine-Louis de Torrenté», publié par André DONNET et Gaëtan CAS-SINA, dans *Annales valaisannes*, 1985, p. 14, 23.

Catherine RAEMY-BERTHOD, «Sion», dans *INSA, Inventaire suisse d'architecture 1850-1920*, vol. 9, Berne, Société d'histoire de l'art en Suisse, 2003, p. 81, 82, 93, 96.